

Prologue

Jeudi 12 janvier 2006, douze heures vingt.

Le Président Hautecourt, - cela ne s'invente pas -, remercie le Docteur Kurkowski, expert psychiatre, et le libère. Il s'adresse alors à l'ensemble des présents et annonce :

- L'avocat général m'a gentiment fait part du temps qu'il souhaite pour son réquisitoire. Il l'estime à deux heures. Les débats reprendront dès lors cet après-midi à quatorze heures.

Il se lève et quitte la salle d'audiences. Majestueusement comme il sied à quelqu'un de son rang.

-« Pendez-les » veut nous obliger à nous contenter d'un sandwich, se plaint à mes côtés Hervé Tellier, mon confrère de la Dépêche du Sud.

Hervé fait le même job que moi, auprès d'un quotidien concurrent. Nous nous retrouvons fréquemment au Tribunal depuis plusieurs années et j'oserais affirmer que nous sommes assez liés. En Cour d'Assises, nous nous arrangeons pour nous asseoir l'un près de l'autre.

Il a appelé le Président par son surnom. Un surnom qui n'a rien à voir avec une quelconque propension du magistrat à faire pencher la balance de Dame Justice en faveur de la potence. D'ailleurs, la peine de mort n'est plus appliquée chez nous depuis des lustres et, auparavant, la pendaison n'a jamais été le type de peine capitale en Belgique. Non, le surnom trouve son origine dans la prononciation de son patronyme par un confrère italien venu suivre le procès d'un de ses compatriotes, il y a quelques années. Ce confrère parlait du Président Hautecourt, et nous en avons fait « haut et court ». D'où la dérive.

- Tu grignotes avec moi, poursuit Hervé ?

- Volontiers. Si nous ne nous éloignons pas trop, il doit être possible d'ingurgiter un plat du jour et un café en moins d'une heure trente.

Au besoin, je me passerai de mon cigarillo. Ou plutôt, je le remettrai à ce soir.

Il y a une grande brasserie en face du Palais de Justice. Nous y entrons dix minutes avant la grosse affluence. L'espoir de tenir les délais en dépend.

- Eh bien, fait mon confrère en choquant son verre de Heineken contre le mien, tu en penses quoi, toi, de cette affaire Courtenoy ?

- Elle me paraît limpide comme du jus de chique. Je te parie un verdict de culpabilité en moins de deux heures.

- Tu prends des risques.

- Tu imagines une autre issue ?

- Non, imbécile. Je pense seulement au temps qu'il faut pour installer les jurés dans la salle des délibérations, à celui que le Président prendra pour bien leur expliciter leur mission. Sans compter qu'ils voudront recevoir des boissons qu'il faudra commander et réceptionner.

- C'est bien pour cela que j'ai parlé de deux heures. Sinon, trois quarts d'heure suffiraient.

- Il n'y a rien qui te gêne dans ce procès ?

- Non, vraiment pas. Toutes les preuves vont dans le même sens. Il ne manque que les aveux de l'inculpé. J'ai rarement eu une sensation aussi précise et aussi nette d'une culpabilité. Tu as relevé un argument contraire ?

- Pas du tout. Ce qui me gêne, et je croyais que tu l'aurais remarqué également, c'est la façon dont l'inculpé nous regarde. Il y a quelque chose d'indisposant dans ce regard. Observe-le tout à l'heure. Je crois qu'il nous nargue.

- Je n'ai rien noté de pareil. Je trouve même qu'il fait preuve d'une certaine humilité vis-à-vis des magistrats, pour quelqu'un de connu pour son arrogance.

- Tout à fait d'accord avec toi. Il reste poli et discret. C'est le banc de presse qu'il toise.

- J'essaierai de mieux l'observer cet après-midi.

Salle d'audiences, quatorze heures cinq.

Le Président, pourtant réputé pour son extrême ponctualité et pour ses vifs reproches envers ceux qui n'en font pas preuve avec la même rigueur, n'est pas en place.

Pire, je me rends compte au bout de trois ou quatre minutes que l'avocat général et l'avocat de la défense font également défaut.

L'attente dure, dans un chahut grandissant. A quatorze heures trente-quatre, le Président fait son entrée et annonce d'une voix mal assurée :

- En raison d'un fait nouveau de première importance, les débats sont suspendus. Je ne suis pas en mesure de vous faire savoir actuellement quand ils reprendront. Restez à l'écoute des huissiers. Je suis désolé.

Il doit l'être réellement. Rien de tel n'a jamais dû se produire au cours des procès qu'il a dirigés de main de maître.

C'est la ruée vers les couloirs, et vers les marches de l'imposant escalier extérieur. Les transmissions par GSM assurent, en un jour, le bénéfice trimestriel des opérateurs. Chacun tente de prévenir sa rédaction. Moi, j'essaie plutôt de trouver quelqu'un qui soit au courant. Quelqu'un qui puisse me documenter sur les raisons de ce coup de théâtre.

Cela fait plus de trente ans que je hante les interminables couloirs du Palais de Justice. C'est bien simple, si on venait à en perdre les plans, je crois que je pourrais me montrer très utile pour les reconstituer. Je suis sûr d'y connaître des recoins oubliés de tous.

Mon flair me guide vers les pièces les plus discrètes et je finis par en dénicher une où se tiennent deux avocats stagiaires de Maître Radenot qui assure la défense de Richard Courtenoy. Je dépasse l'entrée et me rends bruyamment au bout du couloir où je fais claquer la porte de sortie. Je reviens alors sur mes pas, silencieusement et en priant que personne ne s'aperçoive de mon manège. Je m'arrête près de la petite salle et tends l'oreille pour surprendre la conversation des deux jeunes gens.

Au bout de dix minutes, j'en sais assez pour m'éloigner et téléphoner à mon boss.

Le Vieux, - c'est son surnom dans la maison, bien qu'il n'ait que trois ans de plus que moi -, décroche presque immédiatement. Il sait déjà qu'il y a du neuf au procès.

- Oui, Dheyve ?

- Monsieur, je voulais vous prévenir. Cela bouge très fort ici.

- Je suis déjà au courant. Il y a eu un flash spécial à la radio. Vous avez appris quelque chose ?

- J'ai espionné deux assistants de Radenot qui se tenaient à l'écart. Il leur semble que la cause soit entendue : il s'agirait finalement d'un suicide !

- Nom de Dieu. Et sur quoi basent-ils cette certitude ?

- Aucune idée. Je n'ai surpris qu'une partie de leur conversation. Ils m'ont paru convaincus et donc ils doivent détenir une preuve, mais j'ignore laquelle. Vous comptez tirer une spéciale ?

-Non, Dheyve. Ce n'est pas la peine. Tous nos concurrents détiennent la même information. Rien pour nous différencier.

- Mais le suicide ?

- Il nous donne une heure ou deux d'avance, pas plus. Nous ne gagnerons pas un lecteur avec cette information. Nos confrères sont également capables de faire mousser un titre. L'arrêt du procès suffira à intéresser le lectorat.

- C'est vous qui décidez, Monsieur. Et si j'arrive à en apprendre plus sur la fameuse preuve ?

- Nous doublerons le tirage demain. Comme je vous connais, je préviens l'imprimerie.

Mon coup de téléphone suivant est pour Eveline, ma femme. Que je trouve ou non des informations complémentaires, mon emploi du temps est tout tracé. Je vais m'offrir une nocturne pour rédiger mon article à paraître demain. Elle ne doit surtout pas m'attendre à dîner ce soir.

Je fais un effort de mémoire, pour me remémorer le scénario des événements qui ont conduit l'inculpé devant la Cour. Sans consulter mes notes. En me fiant à ce que j'ai retenu des débats.

Je remonte le temps. Sept mois et demi se sont écoulés depuis les faits.

Le lundi 16 mai 2005, lundi de Pentecôte, Richard Courtenoy éprouve le besoin de se rendre dans ses bureaux. Il racontera aux enquêteurs qu'il devait récupérer certains documents dont il aurait besoin le lendemain. Pour un rendez-vous à l'extérieur, chez un des plus importants clients du Cabinet Paszyk & Courtenoy, experts comptables, fiscaux et consultants réputés.

Arrivé sur les lieux, il est intrigué par diverses anomalies : le courant est coupé, la vidéosurveillance, pourtant raccordée à une alimentation électrique de secours, ne fonctionne pas, une porte à l'arrière, donnant accès au sous-sol, est entrebâillée.

Il entre malgré tout. Il se croit seul en ce jour férié.

Quelle n'est pas sa surprise de découvrir le bureau de son associé Andréas Paszyk ouvert alors que l'accès en est protégé par un code.

Il pénètre dans le local et y trouve le corps sans vie de son ami, celui avec qui il a créé la société voici une quinzaine d'années.

Tout laisse supposer un suicide. Andréas Paszyk est affalé sur son bureau, un revolver à la main. Il s'est tiré une balle dans la bouche. La mort remonte au samedi 14 mai.

C'est presque une enquête de routine qui est confiée au juge Rannebecq.

Il va toutefois falloir compter avec lui. Un homme qui ne lâche rien. Qui s'émeut du moindre détail insolite. Qui veut une explication logique à tout.

Le juge d'instruction commence par relever une empreinte partielle de Richard Courtenoy sur l'arme. Ce dernier prétendra avoir touché l'arme dans l'affolement qui a suivi la découverte du cadavre. Comme il donne l'impression d'être quelqu'un de particulièrement maître dans l'art de dominer ses émotions, Rannebecq le prend dans son collimateur.

L'alibi que Courtenoy invoque pour le samedi est démenti par son épouse.

Partant du principe qu'un mensonge a toujours une bonne raison d'exister, le juge pousse plus avant. Il ne trouve à Courtenoy ni maîtresse ni passe-temps inavouable justifiant un emploi du temps fictif.

Mieux, il établit que Courtenoy est passé au bureau le samedi. La vidéosurveillance fonctionnait encore et l'heure de son arrivée est enregistrée. Pas celle de sa sortie, car à ce moment la panne est effective. Il prouve ainsi que son suspect s'est trouvé sur les lieux à un moment où Andréas Paszyk vivait toujours. Il n'a par contre aucun moyen de savoir si c'était encore le cas quand Courtenoy s'en est allé.

Il recherche un mobile. L'étude approfondie de la comptabilité lui en fournit un. Il découvre un important ordre d'achat boursier, au nom personnel de Courtenoy, visant les actions d'une société pharmaceutique sur laquelle un des clients du cabinet se prépare à lancer une OPA. Et un courriel de Paszyk demandant des explications à ce sujet.

Mise sous pression, la femme de Courtenoy admet qu'il lui avait rapporté une conversation orageuse avec Paszyk, à propos de problèmes comptables. A la longue, la conversation orageuse se serait muée en véritable altercation.

Dernier élément à charge : les empreintes de Courtenoy sont relevées sur les fusibles automatiques et sur la centrale de la vidéosurveillance. Les examens de cette dernière amènent la preuve d'un essai de manipulation des données. A moitié réussi seulement. La bande vidéo enregistrant l'entrée de Courtenoy dans les locaux a été effacée, mais il en subsistait des images dans une mémoire tampon de sécurité.

L'épouse de Courtenoy devient le principal témoin à charge. L'hypothèse d'un suicide s'évanouit au profit de celle d'un crime camouflé en suicide.

Comment en revient-on aujourd'hui à la certitude d'une mort auto infligée ? Car c'est bien de certitude qu'il s'agit, à écouter le clan Radenot.

Je me dis que le mieux informé, à l'exception du Président, de ses assistants, de l'Avocat général et de la Défense doit être le juge Nicolas Rannebecq. Je me mets à sa recherche et le trouve dans son bureau.

Miracle ! Personne n'a encore eu la même idée que moi. Je frappe et le juge vient m'ouvrir en personne. Nous nous connaissons à peine, mais nous avons eu l'occasion de nous apprécier lors d'une affaire récente. Il m'invite à entrer.

- Quelle affaire, me dit-il, visiblement ébranlé ! Je n'ai pas mérité cela.

- Si vous m'en racontiez un peu plus, lui suggéré-je.

- Tout démontrait un meurtre camouflé, les indices, les constatations, les témoignages. Et maintenant on excipe une lettre.

- Une lettre ?

- Oui. Un message d'adieu rédigé et signé de la main de la victime. Il y justifie son geste et implore le pardon. C'est inouï.

- Attendez ! Que me dites-vous là ? Une lettre, qui vous aurait échappé ?

- Et pour cause. Elle a été adressée au neveu du mort. Ce parent est le seul que Paszyk avait encore. Le fils d'une sœur mère célibataire décédée il y a huit ou neuf ans.

- O.K. Voilà qui explique pourquoi elle n'était pas sur les lieux, mais pas sept ou huit mois de retard pour réapparaître soudainement.

- Je ne suis pas encore au courant de toute l'histoire. Il y aura bien une explication. Le problème actuel est d'en vérifier l'authenticité. C'est pour cela que Hautecourt est si ennuyé. Il faut procéder d'urgence à une expertise. Et l'avocat général en exigera une autre.

- Donc il reste une possibilité que ce soit un faux.

- Bien sûr. Mais je n'irais pas faire des paris là-dessus. Je vais prendre des coups.

- Pas dans mon journal en tous cas. Je peux vous assurer que mes articles ne mettront en doute ni votre professionnalisme, ni votre intégrité. C'est un concours de circonstances.

- Sans doute. Tous vos confrères n'auront pas les mêmes scrupules.

Je prends congé du juge. Je suis quand même inquiet de le trouver si abattu.

Je rappelle le Vieux.

Des fois qu'il changerait d'avis, suite à ma nouvelle information.

Mais non, il s'en tient à sa première décision. Il n'a sans doute pas tort. C'est un vieux briscard qui connaît le monde de la presse mieux que quiconque.

- Laissez aller, Dheyve. Rédigez votre papier pour l'édition de demain matin. Evoquez cette lettre mystérieuse dans le titre. Si à ce moment nous sommes encore les seuls journalistes à savoir, nous aurons un beau coup à jouer. Je mets tout en place pour doubler le tirage en cas de besoin. Mais je n'ordonne encore rien dans ce sens. Je jugerai sur pièces.

- Bien Monsieur. Je rentre préparer mon article.

- Vous osez quitter le Tribunal ?

- D'après ce que j'ai appris du juge, il va falloir un jour ou deux, voire plus, pour authentifier la lettre. Je ne risque pas de louper grand-chose en m'éclipsant.

- Vous avez raison. Et ma bénédiction. Vous pensez me soumettre votre papier pour quelle heure ?

- Dix-sept heures trente, par là. Ça vous convient ?

- On sera dans les temps. C'est le contenu de votre article, ou plutôt son titre, qui comptera. Ficelez-moi ça convenablement. Je vous fais confiance.